



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEPI)/MED WG.347/6
17 juin 2010
FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Première réunion d'experts techniques sur l'application
par le PAM de l'approche écosystémique

Rome (Italie), 8-9 avril 2010

RAPPORT

**PREMIÈRE RÉUNION D'EXPERTS TECHNIQUES SUR L'APPLICATION
PAR LE PAM DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE**

PAM/PNUE
Athènes, 2010

Introduction

1. La Première réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique s'est tenue à Rome (Italie) les 8 et 9 avril 2010, dans les locaux de l'Institut supérieur italien de protection et de recherche environnementales (ISPRA).

2. Elle avait pour objet de faire le point sur les évaluations en cours d'élaboration par le PAM/PNUE conformément à la décision IG 17/6, par laquelle la 15^e Réunion des Parties contractantes (Almeria (Espagne), 15-18 janvier 2008) avait décidé d'appliquer l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée, et avait adopté une feuille de route à cette fin. Le déroulement des premières évaluations à mener avait été précisé plus avant par la Deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique (Athènes (Grèce), 9 et 10 juillet 2008), organisée en vue du passage à l'étape 3 de la feuille de route.

Participation

3. Ont pris part à la réunion des experts des Parties contractantes suivantes : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, République arabe syrienne, Slovaquie, Tunisie, Turquie et Union européenne.

4. Ont pris part en outre à la réunion des représentants de deux organisations intergouvernementales - l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR) - ainsi que des organisations non-gouvernementales suivantes : Association méditerranéenne pour le sauvetage des tortues de mer (MEDASSET), Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development (MIO-ECSDE), Fonds mondial pour la nature (WWF), Association for Forests, Development and Conservation (AFDC).

5. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

6. Mme Maria Luisa Silva Mejias, Administratrice chargée du PAM et Coordinatrice adjointe, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer ainsi que l'ISPRA d'avoir bien voulu accueillir cette première réunion d'experts techniques. Après avoir dit sa satisfaction de constater que toutes les Parties avaient tenu à être présentes, elle a rappelé la décision prise à la 15^e réunion des Parties contractantes d'engager le PAM dans la mise en œuvre d'une approche écosystémique. Celle-ci n'était elle-même qu'un moyen au service d'une fin - un jalon en vue de la réalisation des objectifs de la Convention de Barcelone. Pour l'application de cette approche écosystémique, les Parties avaient défini une feuille de route, qui prévoyait, dans le court terme, la réalisation d'une évaluation de l'état environnemental de la Méditerranée ; cette évaluation servirait de préalable à la fixation, à moyen terme, d'objectifs écologiques à la fois ambitieux et réalistes, puis, à plus longue échéance, à l'élaboration de politiques intégrées d'évaluation et de surveillance. L'évaluation avait été entreprise une année auparavant, et la réunion qui était sur le point de s'ouvrir avait pour but de porter à la connaissance des participants les tout premiers résultats obtenus, afin qu'ils puissent : déterminer si les orientations choisies étaient adéquates, les valider et/ou y apporter les infléchissements qui pourraient se révéler nécessaires; se prononcer sur la méthodologie de l'évaluation et identifier les éventuelles lacunes à cet égard ainsi que les moyens de les combler; procéder à un échange de vues sur les étapes appelées à suivre le processus d'évaluation.

7. M. Oliviero Montanaro, Chef de l'Unité, Gestion du sol et des zones côtières, Département de Protection de la Nature, a souhaité la bienvenue de la part du Ministère de l'Environnement et de la Protection du Territoire et de la Mer de l'Italie. Il a souligné la pertinence toute particulière de la réunion d'experts du PAM en cette année 2010 où la communauté internationale célébrait l'Année internationale de la biodiversité. Pendant le second semestre de 2010 auraient lieu, d'une part, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la biodiversité et, d'autre part, la 10^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Il était ainsi à prévoir qu'à la fin de 2010, de nouvelles orientations seraient établies à l'échelle internationale pour la protection et la conservation de la biodiversité pendant les 10 ou 20 années à venir. L'approche écosystémique serait un des piliers du nouveau cadre ainsi défini. Elle serait aussi un moyen d'aborder d'une manière plus intégrée ces deux grandes menaces qu'étaient l'érosion de la biodiversité et le changement climatique. A cet égard, le PAM pourrait permettre, d'une part, d'illustrer la manière de préparer des plans concertés pour relever conjointement ces deux grands défis et, d'autre part, de vérifier les outils de coopération et de partenariat. L'approche systémique était, pour la Méditerranée, d'une importance stratégique.

8. M. Emilio Santori, Sous-Commissaire de l'ISPRA, a exprimé sa profonde satisfaction d'accueillir dans les murs de l'Institut les participants à la réunion d'experts techniques organisée par le PAM. L'ISPRA s'était agrandi ces dernières années, englobant aujourd'hui l'ancien Office de la protection de l'environnement, l'Institut central de la recherche marine et l'Institut de la faune sauvage. Il était donc bien outillé pour aider le Ministère italien de l'environnement à mettre en œuvre la Convention de Barcelone. Entretien d'étroites relations avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux spécialisés, l'ISPRA était également responsable du système d'information environnementale italien, ce qui expliquait qu'il fût sur le point d'accueillir l'INFO/RAC. Pour conclure, M.Santori a adressé aux participants ses vœux de plein succès dans leurs travaux.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

9. À la suite de consultations officielles ayant eu lieu avant la séance d'ouverture, la réunion a élu son Bureau, composé comme suit :

Président :	M. Leonardo Tunesi (Italie)
Vice-Présidents:	M. Almokhtar Saïed (Jamahiriya arabe libyenne)
	M. Driss Nachite (Maroc)
Rapporteur :	Mme Nada Krstulovic (Croatie)

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

10. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire diffusé sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.347/1/Corr.1, avec sa version annotée présentée sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.347/2. L'ordre du jour adopté est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 4 de l'ordre du jour : Évaluation de l'état écologique de la Méditerranée

Progrès accomplis dans l'exécution de la feuille de route adoptée aux termes de la décision IG 17/6 des Parties contractantes sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique (APEC) (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.347/3)

11. Le Secrétariat a présenté succinctement le Rapport sur l'état d'avancement de l'exécution de la feuille de route adoptée par la décision IG 17/6 des Parties contractantes sur l'application de l'approche systémique (UNEP(DEPI)/MED WG.347/3). Décidée en 2008,

l'adoption de l'approche écosystémique (APEC) avait été sensiblement renforcée à la 16^e réunion des Parties contractantes (Marrakech, 2009) en adoptant un programme de travail stratégique de 5 ans dont la mise en œuvre de l'approche écosystémique est un pilier important. L'activité du PAM depuis deux ans s'était en conséquence articulée autour de trois grands axes, conformément aux programmes de travail: l'élaboration des rapports d'évaluation préliminaires, l'analyse des services rendus par les écosystèmes, et le suivi des travaux - techniques en particulier - menés dans les autres régions à propos de l'APEC. Enfin, le Secrétariat avait pour priorité essentielle, au titre de la gouvernance régionale, d'assurer l'appropriation et la conduite des travaux du PAM concernant la mise en œuvre de l'APEC par les Parties contractantes : c'était dans cette perspective qu'il avait décidé d'organiser cette première réunion d'experts techniques.

Rapport de bilan: Une analyse de l'état actuel de la question de l'approche écosystémique en Méditerranée (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.347/Inf.3)

12. Mme Tundi Agardy, Consultante du PAM, a rappelé brièvement l'évolution de la pensée relative à la gestion des écosystèmes ; elle a replacé l'APEC dans une perspective historique, évoquant l'évolution des conceptions relatives à la gestion de l'environnement qui s'étaient succédé au cours des dernières décennies.

13. La Consultante a ensuite précisé quelques-unes de questions qui se posaient au PAM Il s'agissait notamment de cibler les évaluations. En règle générale, celles-ci étaient centrées sur quatre grandes catégories de menaces ou de pressions : la pollution, la biodiversité, les modifications des habitats et les pêcheries. Le PAM commençait à disposer de bon nombre de données sur ces paramètres, qui devraient permettre d'établir sous peu une sorte de photographie ; la question qui se posait désormais était d'orienter les évaluations de manière à pouvoir, à l'avenir, déceler les tendances et les évolutions.

14. M. Didier Sauzade, a présenté le document WG 347/4: Valeur économique des bénéfiques soutenables provenant des écosystèmes marins méditerranéens au nom du CAR/PB. Après avoir évoqué les objectifs de l'étude, le plus important d'entre eux étant de faire prendre conscience de la réalité des bénéfiques écosystémiques, car les valeurs produites ne circulaient pas réellement, il a rappelé que, dans le sillage de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2000-2005), diverses initiatives d'analyse économique des écosystèmes avaient été prises à l'échelle internationale – Système de comptabilité économique et environnementale de l'ONU (SEEA), étude de l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), entre autres. Pour ce qui était de l'étude à l'examen, les fonctions des écosystèmes avaient été classées en 4 grandes catégories, dont 3 – fonctions d'approvisionnement, de régulation et culturelle – étaient orientées vers les êtres humains. Ces fonctions se décomposaient en services - fournis qu'il y ait usage ou non. L'étude s'était proposé de chiffrer la valeur, en 2005, d'un nombre relativement restreint de bénéfiques résultant de ces services : pêche et aquaculture, aménités (hôtellerie, tourisme et immobilier), protection des côtes contre l'érosion, régulation générale du climat et traitement des déchets.

15. Au cours de l'échange de vues qui a suivi, il a été souligné que l'évaluation des services écosystémiques pouvait sans aucun doute être un des éléments constitutifs de l'APEC, mais que celle-ci ne devait pas se déterminer en fonction uniquement des biens et des services ; il importait d'adopter une approche qui, par-delà l'économie, tienne compte aussi des facteurs sociaux. D'autre part, l'évaluation des services rendus par les écosystèmes devait également prendre en considération le coût de l'inaction. Il fallait aussi veiller, dans un domaine où la comptabilisation était particulièrement délicate, à ne pas présenter des chiffres qui pourraient se révéler contre-productifs ; sans doute serait-il préférable de s'en tenir pour le moment à des évaluations ciblées. Il fallait aussi faire preuve de pragmatisme et tenir compte de possibilités d'exploitation des données existantes. Un participant a également relevé que,

d'après l'étude, la valeur économique des services écosystémiques provenait pour les deux-tiers des secteurs dont émanaient aussi les principales pressions.

16. La nécessité d'évaluations ciblées qui viendraient étayer et compléter les premiers résultats obtenus a été confirmée ; il était d'ailleurs à prévoir qu'avec le temps, davantage de données deviendraient disponibles. Le coût de la dégradation serait évalué à l'avenir ; il devait l'être, notamment, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre de l'Union européenne "Stratégie pour le milieu marin".

17. Le débat a ensuite porté sur la mise en œuvre de l'APEC par le PAM. M. Michail Papadoyannakis, représentant l'Union européenne (UE), a informé les participants qu'une décision devait être adoptée en juillet 2010 par la Commission pour aider les États membres de l'UE à se conformer aux obligations découlant de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin". Les États membres doivent, d'ici 2012, produire leur évaluation de l'environnement marin, déterminer ce qu'ils considèrent comme étant un bon état de l'environnement marin, et énoncer leurs objectifs, valeurs cibles et indicateurs environnementaux. Ce processus devrait déboucher sur un bon état du milieu marin en 2020. Il est admis que l'on doit s'en tenir à un petit nombre d'indicateurs aussi simples que possible, et ce point sera à consigner dans la décision finale. Les États membres souhaitent vivement développer des coopérations régionales en vue de mettre en œuvre la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" dans toutes les mers limitrophes de l'Europe, et la Convention de Barcelone est le cadre idéal pour que cette coopération s'opère en Méditerranée. Voilà qui répond pleinement aux objectifs et aux engagements du PAM/PNUE, tels qu'énoncés dans la décision d'Almeria et dans les programmes de travail récemment adoptés. L'orateur marque expressément que le document élaboré par le Secrétariat du PAM sur les évaluations préliminaires s'inscrit dans le droit fil des décisions (en particulier la "table des matières" du rapport EDG) adoptées par la dernière réunion des Parties contractantes et par la Deuxième réunion du groupe d'experts désignés par les gouvernements (EDG). Les orientations esquissées sont pleinement compatibles avec celles de l'Union européenne. S'agissant de l'application de l'approche écosystémique dans le contexte de la Convention de Barcelone, l'Union européenne, en sa qualité de Partie contractante, continuera à apporter son concours au plan financier et par le biais d'activités, conformément aux engagements qui sont les siens et dans la mesure où le PAM/PNUE offre l'instance indispensable à la coopération régionale. Il importe que les travaux se poursuivent en 2010 également sur les prochaines étapes prévues par la feuille de route de l'approche écosystémique convenue à Almeria, au besoin sans attendre la finalisation de l'évaluation. D'autres réunions d'experts désignés par les gouvernements seront probablement nécessaires pour exécuter les deux prochaines étapes de la feuille de route (objectifs écologiques et objectifs opérationnels/indicateurs/valeurs cibles) et assurer ensuite la liaison avec les Points focaux nationaux du PAM, dans le courant 2011, avant la prochaine réunion des Parties contractantes.

18. Au cours du débat, plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'une conception commune de la démarche à adopter pour mettre en œuvre l'APEC (y compris les objectifs, les descripteurs et les indicateurs) et de ce qu'était un bon état écologique de la Méditerranée. Les participants se sont accordés à estimer que la situation qui serait mise en évidence par l'évaluation initiale en cours ne pourrait en aucun cas être considérée simplement comme un état écologique à préserver : il y avait d'ores et déjà dans le milieu marin des dommages à réparer et des améliorations nécessaires.

19. Des participants se sont interrogés sur la manière dont l'APEC pourrait prendre en considération, par exemple : i) la question des installations de désalinisation, qui influaient sur l'environnement marin mais qui étaient indispensables ; ii) l'économie des écosystèmes et de la biodiversité ; iii) la gestion des zones côtières ou des écosystèmes de grandes dimensions ; iv) la gestion et la protection de la biodiversité en haute mer ; v) les liens entre changements

climatiques et biodiversité, ainsi qu'entre changements climatiques et pertes d'habitat. L'attention a été appelée sur l'expérience du réseau Natura 2000, dont il pourrait être tenu compte pour l'identification des habitats fragiles.

20. Le travail initial d'évaluation devait permettre d'identifier un certain nombre de lacunes; peut-être y en avait-il une concernant les fonds marins et l'élément hydrologique, autrement dit la partie abiotique de la Méditerranée. Il a été rappelé aussi qu'il ne fallait pas perdre de vue les interactions à prendre en compte (entre pêcheries et biodiversité, par exemple). En tout état de cause, le processus de mise en œuvre de l'APEC était évolutif et le PAM, au fil du temps, comblerait les lacunes et serait conduit, si nécessaire, à revoir les indicateurs. Ce qu'il fallait en tout cas, à ce stade, c'était assurer la comparabilité et la cohérence des données.

21. La nécessité a été soulignée de définir la zone territoriale qui serait prise en considération pour procéder aux évaluations, eu égard aux très fortes interactions existant entre le domaine côtier et le milieu marin ; en cette matière comme dans d'autres, l'APEC devait s'appuyer sur tout ce qui existait déjà, et les Protocoles de la Convention de Barcelone, dont l'un avait trait spécifiquement aux sources et activités situées à terre, avaient marqué d'importants progrès, qu'il fallait préserver.

22. Il était temps – a-t-il été indiqué - de commencer à réfléchir à la définition du bon état écologique de la Méditerranée en ayant à l'esprit le but ultime, celui de l'efficacité de la gestion. Il convenait donc de préparer l'étape 4, c'est-à-dire de travailler à la détermination des objectifs écologiques, sans attendre la fin de l'étape 3. Pour la suite de cette étape 3, le PAM disposait déjà de la table des matières établie à la réunion d'Athènes (juillet 2008) ; d'excellentes suggestions, comme la visualisation par SIG par exemple, étaient également contenues dans les documents présentés par le Secrétariat.

23. Ont également été évoquées les questions de portée, ou d'échelle, temporelle et spatiale. La subdivision de la Méditerranée en quatre régions, a-t-il été souligné, devait être considérée comme un moyen au service d'une fin et devait déboucher sur une vision d'ensemble - vision qui pouvait être élaborée à partir des sous-régions dès lors qu'il y avait accord sur les cibles visées pour l'ensemble de la Méditerranée et sur les critères à adopter. D'une part, il a été indiqué que cette subdivision avait été destinée à faciliter l'évaluation plus qu'à orienter les plans d'action, et qu'il fallait éviter de faire deux poids deux mesures ; d'autre part, il a été rappelé que les sous-régions avaient chacune leurs spécificités, liées notamment à leur sensibilité différente aux diverses pressions, et que cela aurait sans doute des incidences au niveau de la gestion. Le cas des pays appelés à élaborer une stratégie nationale alors que leurs côtes se situaient dans plus d'une sous-région a été évoqué.

24. Pour être efficace, il fallait aussi tenir compte non seulement des impératifs économiques mais aussi des contraintes politiques - liées notamment à la différence d'échelle entre le temps politique et le temps environnemental. En tout cas, le PAM avait besoin de se doter d'un calendrier convenu d'un commun accord.

25. L'attention des participants s'est également portée sur la question de l'appropriation de l'APEC. L'évaluation était un travail scientifique, mais celui-ci préluait à des décisions qui seraient prises dans un cadre institutionnel plus vaste et auraient des prolongements sociétaux; d'où l'importance d'assurer à l'APEC un caractère participatif et, dans cette perspective, d'envisager de donner aux équipes de recherche une composition pluridisciplinaire. A cette question était liée celle de savoir dans quelle mesure les outils de gestion et les plans d'action qui succéderaient aux évaluations auraient ou non un caractère contraignant. Il ne fallait pas perdre de vue, en effet, qu'à terme, il faudrait une évaluation de l'efficacité des régimes de gestion : c'était un point qu'il fallait avoir à l'esprit en concevant les systèmes de surveillance.

26. Enfin, il a été rappelé qu'à leur 16^e réunion, les Parties contractantes avaient chargé le PAM d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources financières; un chapitre de cette stratégie pourrait être consacré au financement du processus de l'APEC.

27. En réponse à la question soulevée à ce sujet, le Coordonnateur du MED POL a précisé que la désalinisation était considérée comme une activité industrielle relevant du Protocole "tellurique" de la Convention de Barcelone et qu'à ce titre, la création d'une installation de désalinisation était assujettie à la délivrance d'un permis par les autorités du pays concerné.

Présentation par le MED POL et le CAR/ASP des principes à la base des évaluations en cours concernant les polluants et la biodiversité dans les quatre sous-régions (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.347/5)

28. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a rendu compte de l'état d'avancement de l'évaluation - requise par la feuille de route pour l'étape 3 du processus APEC - de la qualité environnementale de la Méditerranée eu égard à la pollution. Comme le MED POL disposait de données en la matière, il avait été décidé de faire appel directement à quatre consultants afin qu'ils rassemblent les informations concernant chacun des groupements sous-régionaux, qu'ils en assurent la cohérence et qu'ils produisent un document harmonisé pour chaque groupement. M. Angelidis a présenté les évaluations sous-régionales qui se fondaient sur les deux grandes bases de données du MED POL (bilans diagnostiques nationaux, ou BDN, et résultats des programmes nationaux de surveillance communiqués par les pays eux-mêmes), et sur les rapports élaborés ces dernières années. La base des BDN contenait quelque 7600 relevés relatifs à 80 substances et paramètres différents : substances préoccupantes, autres substances et indicateurs des nutriments. Il y avait cependant une importante distorsion dans l'information recueillie, puisque 32% seulement des relevés se rapportaient aux substances préoccupantes, alors que celles-ci constituaient 68% des substances recensées dans la base des données. Si, par conséquent, le PAM était sur la bonne voie, il y avait encore matière à amélioration, et il était à espérer que les pays communiqueraient davantage d'informations en leur possession sur les déversements de polluants. Des matrices des valeurs de substances dangereuses parce que toxiques, persistantes et biocumulatives avaient été établies: mesurées dans les sédiments et les biotes, les valeurs relevées devaient être considérées comme préliminaires; elles demandaient à être interprétées avec prudence et seraient examinées avec les pays de chaque groupement. S'agissant des nutriments, le MED POL avait recueilli, dans le cadre de son programme de surveillance, 3600 observations provenant de 255 stations. Mais là encore, l'information présentait des lacunes à la fois géographiques et chronologiques, et un renforcement de la coopération était souhaitable pour contribuer à les combler.

29. M. Abderrahmen Gannoun, Directeur du CAR/ASP, a rappelé que le CAR/ASP avait contribué à l'élaboration, par le Plan Bleu, de l'évaluation économique des services rendus par l'écosystème méditerranéen, en fournissant des données et en participant au Comité de pilotage. De plus, le CAR/ASP avait procédé à l'évaluation de l'état écologique de la biodiversité marine et côtière de la Méditerranée, et des pressions subies par elle. Il s'était assuré, à cette fin, le concours des pays eux-mêmes, faisant appel à des consultants nationaux choisis par l'intermédiaire des points focaux, dont les travaux seraient coordonnés au niveau sous-régional par quatre experts internationaux, sous la supervision du CAR/ASP. Celui-ci bénéficiait actuellement de la coopération de 17 pays, les études restant à entreprendre dans quatre pays.

30. M. Daniel Cebrian, Administrateur de programme au CAR/ASP a rendu compte des premiers résultats l'évaluation de l'état de la biodiversité méditerranéenne. Il a insisté sur le caractère tout-à-fait préliminaire des conclusions, puisqu'elles étaient tirées de 10 rapports

seulement, sur un total escompté de 24. Les travaux avaient permis d'identifier des lacunes dans les connaissances relatives à la répartition, aux populations et à l'état de conservation de bon nombre d'espèces ; de même, il était apparu que les données concernant les ressources marines en général étaient insuffisantes et peu équilibrées géographiquement. Il était cependant possible d'avancer que les tendances concernant les ressources halieutiques paraissaient négatives, malgré les efforts déployés à l'échelle nationale pour réduire les capacités de pêche. Il semblait relativement clair aussi qu'il restait beaucoup à faire pour minimiser les effets adverses de l'activité humaine et protéger et conserver les espèces menacées. Un déplacement latitudinal des aires de répartition des poissons, vraisemblablement associé au réchauffement, avait été constaté.

31. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont fait valoir, à propos du rapport du MED POL, qu'en sus des informations disponibles dans les bases de données des composantes techniques du PAM, il existait de nombreuses sources d'informations possibles : ainsi, les Etats Parties à différents instruments internationaux ou régionaux fournissaient quantité de renseignements aux organes conventionnels correspondants. C'était le cas notamment des pays de l'UE, qui communiquaient aux organes de l'Union européenne des renseignements liés, par exemple, aux diverses directives cadres. S'il appartenait aux Parties contractantes de la Convention de Barcelone de donner des informations au PAM, il convenait aussi que le Secrétariat, dûment mandaté, tire parti, dans toute la mesure du possible, de toutes les banques de données accessibles.

32. Il a été également estimé que l'évaluation du MED POL devrait établir le lien entre les concentrations de polluants constatées dans la Méditerranée et les sources terrestres des déversements qui s'opéraient via les cours d'eau : les images satellite permettaient aisément de connaître les établissements industriels présents dans telle ou telle zone et dont la gestion demandait à être améliorée pour réduire la contamination.

33. Un participant a indiqué que le rapport du MED POL faisait état de lacunes concernant une zone pour laquelle son pays avait fourni des données dont, semblait-il, il n'avait pas été tenu compte.

34. S'agissant du rapport du CAR/ASP, les participants ont estimé qu'au delà des recommandations préliminaires qui avaient été esquissées l'évaluation initiale devrait déboucher sur des préconisations plus concrètes (et cela même si, a ajouté l'un d'eux, les recommandations relevaient plutôt d'une étape ultérieure de la feuille de route). Il faudrait, par exemple, des appréciations scientifiquement fondées sur les technologies contraires à la durabilité environnementale utilisées dans des domaines comme la pêche et l'aquaculture, assorties d'indications quant aux dispositions à prendre pour rendre ces technologies écologiquement viables.

35. Les intervenants ont constaté avec satisfaction que les rapports projetés du MED POL et du CAR/ASP se fondaient sur la table des matières fixée deux années auparavant; il relevait cependant, d'une part, que la relation avec la table des matières était plus claire dans le cas du projet d'évaluation du MED POL que dans celui du projet de CAR/ASP et, d'autre part, que cette table des matières mentionnait davantage d'informations sur divers points. Si, par conséquent, des renseignements sur tel ou tel aspect faisaient défaut, il convenait de le préciser pour qu'une décision de rechercher l'information requise puisse être prise à l'avenir.

36. L'accent a été placé également sur les questions de cohérence, et plus précisément sur la nécessité, d'une part, d'assurer la comparabilité des différents rapports sous-régionaux et, d'autre part, d'établir des liens entre les deux sortes d'évaluations et de voir comment elles pouvaient se compléter mutuellement afin de mettre en évidence les relations de cause à effet. Le moment était venu de dépasser la structuration par centres régionaux pour parvenir à

une vision d'ensemble de la situation de la Méditerranée et des questions qui se posaient à son sujet.

37. Le représentant du MED POL a clarifié qu'un projet de protocole avait reçu l'approbation, au niveau technique. Les données agrégées étaient à la disposition générale; pour les données brutes, en revanche, l'autorisation devait être sollicitée par le point focal du pays dont émanait la demande. Par ailleurs, le MED POL avait pour principe de ne faire entrer dans ses bases que des données offrant une garantie de qualité.

Point 5 de l'ordre du jour : Finalisation du processus d'évaluation et au-delà; questions diverses

Débat collectif sur la poursuite de l'évaluation initiale (avril-juillet 2010)

38. L'Administratrice chargée du PAM et Coordonnatrice adjointe a récapitulé les divers points qui faisaient d'ores et déjà l'objet d'un consensus. Pour ce qui était des points encore en suspens, elle a proposé, et la réunion a accepté, de centrer la suite des travaux sur un groupe de thèmes, que le Secrétariat avait formulés afin de faciliter la réflexion.

1. Quelles sont les tâches à mener à bien afin de finaliser les rapports? Que faut-il faire et dans quels délais ? Quels sont les défis en matière de participation ?

39. Les intervenants ont, dans leur ensemble, souligné la nécessité de s'en tenir à la table des matières établie à la Deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements, sans tenter d'aller au-delà dans les trois mois qui restaient avant la prochaine réunion d'experts techniques, en juillet 2010 - mais en élaborant un calendrier pour les étapes suivantes. Telle qu'elle existait, la table des matières permettait d'avancer puisque, par exemple, elle prévoyait dans sa section II ("Pressions et impacts...effets cumulatifs et synergiques") l'intégration des informations relatives à la pollution et à la biodiversité, à laquelle le Secrétariat comptait procéder. Elle permettait aussi d'entreprendre une évaluation d'impact, dont la nécessité se faisait grandement sentir et au titre de laquelle le MED POL avait déjà prévu une mise en relation des sources et des concentrations. La table des matières mentionnait aussi (Note 1) l'analyse socio-économique, qu'il ne fallait pas perdre de vue.

40. Certains participants ont évoqué l'opportunité de renforcer la coopération intra-régionale afin d'améliorer la comparabilité des données à l'intérieur de chacune des sous-régions ; des exemples de programmes de coopération de ce genre ont été cités, telle l'Initiative Adriatique – mer Ionienne. Il importait en tout cas de veiller à l'harmonisation des données non seulement entre les sous-régions, mais aussi à l'intérieur de chacune d'elles.

2. Nouvelles sources de données/d'informations : Quelles sont-elles ? Comment peuvent-elles être incorporées ?

41. L'accent a été placé sur la nécessité pour le PAM de tirer parti de toute l'information accessible dans le cadre d'instances régionales comme l'Union européenne ou en vertu d'instruments internationaux comme les conventions sur la diversité biologique ou sur le changement climatique, les conventions de Stockholm, de Bâle ou de Rotterdam, par exemple. Il convenait aussi d'utiliser des données de télédétection et des modélisations. La nécessité pour les composantes techniques du PAM de coordonner l'information recueillie et de s'assurer de l'exactitude des données en vérifiant les sources a été mentionnée.

42. Le MED POL et le CAR/ASP devraient exploiter ces sources multilatérales d'information et, pour ce qui était des sources nationales, solliciter des points focaux, dans les plus brefs délais, les données qui faisaient défaut pour pouvoir mener à bien l'évaluation.

3. Intégrer la biodiversité et la pollution (et d'autres aspects), en recherchant les corrélations chaque fois que possible : comment mieux faire la synthèse de l'information et évaluer les interactions entre les pressions ?

43. Il a été entendu que, compte tenu de la nature et de la situation écologiques de chacune des sous-régions, les évaluations initiales pour chacune d'elles seraient présentées séparément, mais qu'une synthèse ferait ressortir les éléments communs à l'ensemble de la Méditerranée. Tout devait être fait pour rechercher et mettre en évidence les corrélations existantes. L'intégration requise serait facilitée par l'utilisation des SIG et l'établissement de cartes, qui pourraient à leur tour faciliter l'identification, ne serait-ce qu'à titre préliminaire, de zones ou de thèmes prioritaires.

44. La Consultante et le Secrétariat du CAR/ASP ont signalé les difficultés tenant au fait que les renseignements à la disposition du PAM étaient beaucoup plus nombreux dans le cas des zones côtières que dans celui de la haute mer : pour celle-ci, les informations provenaient essentiellement de campagnes océanographiques organisées notamment par des institutions scientifiques et soutenues par des organismes comme la CIESM.

45. Des participants ont souligné la nécessité d'exploiter la documentation spécialisée disponible pour les zones situées en haute mer, et ont signalé qu'il convenait, là aussi, d'adopter une approche intégrée et de considérer la Méditerranée dans sa globalité. Le PAM devait en outre tenir compte d'activités qui ne relevaient pas de sa compétence, comme la pêche et le trafic maritime, qui faisaient partie des pressions s'exerçant sur le milieu marin ; il devait à ce titre coopérer avec les organismes de pêche et l'OMI.

4. L'information en vue de l'évaluation doit être géoréférencée, cartographiée et analysée à l'aide de SIG. Quels sont les ensembles de données disponibles à cette fin ? Répartition des espèces menacées, habitats benthiques, caractéristiques océanographiques, services écosystémiques, ASPIM et ASPIM potentielles en haute mer, points chauds d'eutrophisation/contamination, pressions dues à la navigation/écoulements d'hydrocarbures, développement côtier/ perte d'habitats, points chauds de surpêche, zones hypoxiques/anoxiques.

46. Tous les aspects cités dans le libellé de cette question ont été jugés pertinents et considérés comme méritant d'être référencés dans un système SIG. Ont été cités en outre les éléments suivants à prendre en compte : les sites d'immersion, y compris l'immersion de munitions conventionnelles ou chimiques, les transports de sable, les installations off-shore, les sites de captation et de stockage du gaz carbonique, les récifs artificiels (installés pour la pêche, pour la protection de la biodiversité ou pour les loisirs), les exploitations aquacoles, les zones d'érosion, les installations sur les zones côtières (infrastructures portuaires et touristiques), les usines de désalinisation, les installations écologiques (installations de purification de l'eau ou de traitement des eaux usées), les données relatives à la faune (migrations des oiseaux, prédateurs, par exemple) et aux changements climatiques, les zones protégées (et non pas seulement les ASPIM existantes ou potentielles), les espèces non autochtones invasives.

47. Il a été signalé que le Centre hellénique de recherche marine avait produit des informations, actualisées jusqu'en 2010, de la répartition des espèces invasives. D'autre part, un participant a rappelé que des ministères nationaux comme ceux des transports ou de la santé disposaient de nombreuses données pertinentes dans des bases SIG. Il a également été estimé qu'il convenait d'établir une distinction entre les données de base – données physiques (bathymétrie et topographie), données climatiques et données sur l'hydrodynamisme (courants, houle, sédiments), sans oublier les herbiers de posidonie – et les données thématiques – relatives essentiellement à la pollution et à la biodiversité. Il y avait

sans doute des ensembles préétablis dans d'autres systèmes, qu'il serait possible d'exploiter. L'essentiel, en tout cas, était d'utiliser les SIG non seulement pour la cartographie mais aussi pour l'analyse.

48. De l'avis de M. Claudio Maricchiolo, le directeur d'INFO/RAC, il importait de partir d'une vision préalable des phénomènes à mettre en évidence pour exploiter ensuite les données disponibles, d'abord parmi les parties prenantes aux activités du PAM et parmi les organismes qui collaboraient avec lui, puis au sein de la communauté scientifique dans son ensemble. Lorsque les données faisaient défaut, il était possible de trouver des substituts calculables (*proxies*); il fallait aussi une analyse financière pour déterminer ce qu'il en coûterait d'améliorer la base de connaissances.

49. M. Alain Jeudy de Grissac, représentant l'Union internationale pour la conservation de la nature, a mentionné les activités menées par l'UICN, citant notamment la liste rouge des espèces menacées et les travaux sur les espèces invasives. Les initiatives SIG étaient nombreuses, mais l'information souvent difficile à collecter. Il conviendrait que le CAR/ASP recherche des informations aussi auprès de la CGPM, pour la pêche, et des organes de l'ACCOBAMS, pour les cétacés. Il était impossible d'établir une couche d'information pour les espèces migrantes, mais cela pouvait être fait pour les zones de reproduction, par exemple. L'UICN, qui coopérait avec toutes les entités présentes, était prête à communiquer ses données aux composantes techniques du PAM.

50. Le Président a signalé l'existence du projet DAISIE (*Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe*) réalisé dans le cadre de l'UE. Il a fait savoir également que l'ISPRA participait à un projet international de création d'une couche cartographique des assemblages benthiques qui englobait la Méditerranée occidentale. A la fin de l'année, la communauté scientifique aurait à sa disposition une carte à petite échelle (1/1.000.000^e) de tous les habitats de 0 à -5600 mètres pour les zones comprises dans ce projet.

51. Le MED POL a fait savoir que celui-ci disposait de données concernant les immersions, qui seraient prises en compte dans l'évaluation initiale. Il a rappelé que le MED POL avait établi, en vue de la Conférence de Marrakech, un rapport très détaillé et assorti de cartes sur les immersions de munitions; ce rapport avait fait l'objet d'une mise à jour, qui serait exploitée pour l'évaluation en cours.

52. Le CAR/ASP a indiqué que ce dernier avait commencé à utiliser les SIG pour exploiter des informations relatives aux zones sensibles et à la pêche, à partir des bases de données de la FAO et de la CGPM. Pour ce qui était des espèces et des habitats sensibles, un projet-pilote avait été entrepris pour dresser la carte des herbiers de posidonie dans quelques pays. Le travail devait se poursuivre par la cartographie du coralligène, et il était envisagé d'entreprendre celle des espèces invasives.

53. La Consultante du PAM a confirmé que les données relevant de l'ACCOBAMS seraient incorporées à la version de l'évaluation prévue pour juillet 2010. La question des applications des SIG ferait l'objet d'une réunion de travail qui aurait lieu en mai, et une couche d'informations serait établie pour de grands groupes taxonomiques ; les aires importantes pour les prédateurs (cétacés, oiseaux marins, tortues de mer, squales, notamment) seraient identifiées. La Consultante a confirmé également que les SIG seraient utilisés à des fins non seulement de visualisation, mais aussi d'analyse. Le document de bilan et les rapports d'évaluation préliminaires seraient révisés de manière à rendre compte de façon plus détaillée des outils d'analyse pertinents et de ce que les SIG pouvaient apporter à la prise des décisions.

5. L'évaluation initiale est importante, mais l'information relative aux tendances est essentielle. Pour quels aspects/paramètres disposons-nous d'informations fiables relatives aux tendances?

54. Plusieurs intervenants ont fait valoir que l'analyse des tendances, dont l'importance était déterminante, supposait que les paramètres soient sélectionnés avec soin : il s'agissait en effet choisir des tendances indicatives d'un impact. Ils ont également souligné les liens directs entre l'analyse des tendances, d'une part, et la surveillance ainsi que la gestion, d'autre part - raison pour laquelle, de l'avis d'une participante, la détermination des tendances à analyser devait aller de pair avec la fixation des cibles à atteindre. Il s'agissait, a-t-il été dit, d'instaurer un système de surveillance qui soit raisonnable, adapté aux besoins, stable dans le temps et peu onéreux – autrement dit un système de surveillance ciblé, qui fasse ressortir les tendances pertinentes, et auquel il était temps de commencer à réfléchir compte tenu des délais nécessaires à la mise en place de dispositifs de ce genre.

55. Le MED POL a rappelé que celui-ci s'intéressait aux tendances depuis la conception de la phase 3 du Programme, qui était maintenant dans sa phase 4. Chargé de suivre l'application du Protocole "tellurique" de la Convention de Barcelone, le MED POL utilisait et continuerait d'utiliser les tendances pour vérifier l'efficacité des mesures adoptées. Il avait commencé à analyser les tendances des valeurs de polluants dans certains biotes et sédiments, mais n'avait encore pu le faire que pour quelques pays : la méthodologie était très rigoureuse, et il fallait des séries chronologiques de 5 ans au moins. Le MED POL entreprenait maintenant l'analyse des tendances concernant les sources de pollution, c'est à dire les bilans diagnostiques nationaux (BDN) ; après un premier inventaire en 2003, un deuxième était en voie d'achèvement. Le MED POL disposait aussi de bonnes séries chronologiques de la pollution microbienne dans différentes stations. D'une manière générale, il était clair que toutes les données souhaitées pour l'évaluation de base ne seraient pas encore disponibles pour le mois de juillet, mais la mise en œuvre de l'APEC était un processus qui allait se poursuivre.

Débat collectif sur les étapes ultérieures à l'évaluation initiale (juillet 2010-novembre 2011)

56. L'Administratrice chargée du PAM et Coordinatrice adjointe a récapitulé les indications et orientations qui ressortaient des débats quant à la succession des tâches que le Secrétariat et les composantes techniques du PAM devaient mener à bien en prévision de la tenue de la 17^e réunion des Parties contractantes en novembre 2011, eu égard aux réunions d'experts et de points focaux qui seraient organisées dans l'intervalle. Ces indications sont celles qui figurent dans les conclusions approuvées l'approbation des participants (annexe III). Il a été convenu en particulier que la réunion d'experts techniques de juillet 2010 engagerait une réflexion sur les méthodologies applicables à la définition des objectifs écologiques, sur la surveillance et sur l'évaluation de l'efficacité, et qu'elle serait saisie d'un projet de calendrier d'activités élaboré par le Secrétariat et allant jusqu'à la 17^e réunion des Parties contractantes. En réponse à deux questions, elle a indiqué que le point de savoir si la surveillance relèverait de systèmes multiples (nationaux ou sous-régionaux) et coordonnés, ou au contraire d'un dispositif centralisé, et l'adoption éventuelle d'une démarche itérative pour la mise en œuvre de l'APEC pourraient être débattus à la réunion du mois de juillet.

Point 6 de l'ordre du jour : Adoption des recommandations

57. La réunion a été saisie d'un projet de conclusions ; elle a formulé quelques observations et demandé des rectifications. Le projet de rapport de la réunion serait adressé aux participants pour examen et adoption. La version finale des conclusions, telle qu'elle a été adoptée par les participants, figure à l'**annexe III** du présent rapport.

Point 7 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

58. Après les civilités d'usage, le président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 9 avril, à 18h30.

ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA ALBANIE	Ms Etleva Canaj Director of Environment and Forestry Agency Ministry of Environment, Forests and Water Administration Rruga "Halil Bega", nr. 23 Tirana Albania Tel: 3554 2371242 – Mob. : 355 – 68 2072317 Fax: 3554 2371243 E-mail: etlevacanaj@yahoo.com
ALGERIA ALGERIE	Mr Farid Nezzar Ingénieur en Chef Directeur d'Etudes Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Rue des 4 canons Centre Alger Alger 16000 Algérie Tel: 213-21-432867 Mob.: 213 661 53 3600 Fax: 213-21-432867 / 432848 E-mail: farid_nezzar@yahoo.fr
BOSNIA & HERZEGOVINA BOSNIE-HERZEGOVINE	Ms Vildana Djonko Gokovic Junior Researcher in field of environmental protection Hydro Engineering Institute S. Tomica 1 71000 Sarajevo Bosnia and Herzegovina Tel: +387 33 212466 Fax:+387 61 252972 E-mail: vildana.gokovic@heis.com.ba
CROATIA CORATIE	Ms Nada Krstulovic Senior Scientist Institute of Oceanography and Fisheries Setaliste I. Mestravica 63 21000 Split, Croatia Tel: +385 21 408006 – Mobile: +385 99 222 4559 Fax: +385 21 358650 E-mail: krstulovic@izor.hr
CYPRUS CHYPRE	Ms Marina Xenophontos Environment Officer Environment Service Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment 20-22, Engomi, 28 th October Ave. 2411, Nicosia Cyprus Tel: +357 22 408917 –Mobile : +357 99 895195 Fax: +357 22 457749 E-mail: mxenophontos@environment.moa.gov.cy

EUROPEAN COMMISSION COMMISSION EUROPÉENNE	Mr Michail Papadoyannakis Policy Officer Mediterranean and Black Sea Unit D2 : Marine Directorate General Environment European Commission Avenue de Beaulieu 5, office BU9 03/125 Brussels, Belgium Tel : +322 2963914 E-mail: michail.papadoyannakis@ec.europa.eu
EGYPT EGYPTE	Mr Mohamed Abdel Monem Farouk Osman General Director of the Integrated Coastal Zone management Department Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P.O. Box 11728 Maadi Cairo Egypt Tel: +20-2-2 5256452 – Mobile : +202 2 010 5625212 Fax: +20-2-2 5256490 E-mail: m_f_osmann@yahoo.com , m_f_osman@hotmail.com
FRANCE FRANCE	Mlle Laurence Petitguillaume Point Focal PAM Chargée de mission Milieux Marins Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de la mer Tour-Pascal – A 6 Place des degrés 92055 La défense cedex Paris, France Tel: +33 1 4081 7677 E-mail: laurence.petitguillaume@developpement-durable.gouv.fr Mlle Lydia Meyer Point Focal CAR/ASP Direction de l'Eau et de la Biodiversité Mission Internationale et Communautaire MEEDDM Grande Arche de La Défense 92055 Paris, France Tel : 33 1 4081 3720 E-mail: lydia.meyer@developpement-durable.gouv.fr
GREECE GRECE	Ms Maria Kapari Marine Expert Wetlands, Coastal and Marine Ecosystems National Centre for the Environment and Sustainable Development Villa Kazouli, 1 Lambraki & Kifissias Ave. 14561 Kifissia, Athens Greece Tel: +30 210 8089271 – Mobile : +30 6976 433110 Fax: +30 210 8084707 E-mail: m.kapari@ekpaa.minenv.gr

ISRAEL	<p>Mr Ronen Alkalay Deputy Director Marine and Coastal Environment Division Ministry of the Environment P.O.Box 811 Haifa 31007 Israel</p> <p>Tel: +972 4 8633500 Mobile: +972 50 6233057 Fax: +972 4 8633520 E-mail: ronene@sviva.gov.il</p>
ITALY ITALIE	<p>Mr Oliviero Montanaro Head of Unit Land and Coast Areas Management Italian Ministry for the Environment, Land and Sea Via C. Colombo 44 00147 Rome Italy</p> <p>Tel: +39 06 5722 3441 – Mobile: +39 3293810308 Fax: +39 06 5722 8424 E-mail: montanaro.oliviero@minambiente.it</p> <p>Mr Angelo Ciasca Officer Italian Ministry for the Environment, Land and Sea Via Capitan Bavastro, 174 00154 Rome Italy</p> <p>Tel: +39 065722 8003 Fax: +39 0657228390 E-mail: ciasca.angelo@minambiente.it</p> <p>Mr Antonio Ruggiero Italian Ministry for the Environment, Land and Sea Consultant – GIACOMED E-mail: antonio.ruggiero@minambiente.it</p> <p>Mr Emilio Santori Sub Commissioner ISPRA - Italian Institute for Environmental Protection and Research Via Vitaliano Brancati, 48 00144 - Rome Italy</p> <p>Tel: +39 06 5007 2214 /2119 Fax: +39 06 5007 2258 E-mail: emilio.santori@isprambiente.it</p> <p>Ms Maria Dalla Costa Head Institutional & International Relations Service - ISPRA Via Curtatone, 3 00185 Rome Italy</p>

	<p>Tel: +39 06 5007 4201 Fax: +39 06 5007 4276 E-mail: maria.dallacosta@isprambiente.it</p> <p>Mr Paolo Gasparri Director of Biodiversity Conservation Service ISPRA Mobile: +39 333 857634 E-mail: paolo.gasparri@isprambiente.it</p> <p>Mr Leonardo Tunesi Head of Department of Biodiversity Protection ISPRA Tel: +39 06 61570565 E-mail: leonardo.tunesi@isprambiente.it</p> <p>Ms Cecilia Silvestri ISPRA Tel: +39 06 50072386 E-mail: cecilia.silvestri@isprambiente.it</p> <p>Via Brancati 48 Rome 00144 Italy</p>
<p>LEBANON LIBAN</p>	<p>Ms Lara Samaha Head Department of Ecosystems Service of Natural Resources Directorate General of Environment Ministry of Environment Lazarieh Center, 8th Floor, Block A-4 New P.O. Box 11-2727 Beirut Lebanon</p> <p>Tel: + 961 1 976 555 ext:417, Mobile: +961 3 717127 Fax: +961 1 976 530 E-mail: l.samaha@moe.gov.lb</p>
<p>LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE</p>	<p>Mr Almokhtar Saied Head, Marine Conservation Nature conservation Dept Environment General Authority (EGA) Box 13793 Tripoli Libyan Arab Jamahiriya</p> <p>Tel: 218-21 4872560, Mobile +218 92 564 68 38 Fax: 218-21-4872060 E-mail: mok405@yahoo.com</p> <p>Mr Esmale A. Shakman Zoology Department Alfateh University Libyan Arab Jamahiriya</p> <p>Mobile: +218 92 2761703 E-mail: shugmanism@yahoo.com</p>

MALTA MALTE	Mr Duncan Borg Environment Protection Officer Malta Environmental and Planning Authority Floriana Malta Tel: +356 2290 7105 Mobile: +356 99459916 Fax: +356 22902295 E-mail: duncan.borg@mepa.org.mt
MONACO	M. Raphaël Simonet Direction de l'Environnement – chef de section 3, Ave de Fontvieille MC 98000 Monaco Tel. :+ 377 98 98 19 65 E-mail : rsimonet@gouv.mc
MONTENEGRO	Mr Novak Cadjenovic Advisor Ministry of Spatial Planning and Environmental Protection Rimski TRG 46 81000 Podgorica Montenegro Tel: +382 20 228511 Mobile: +382 67 232301 Fax: +382 20 228512 E-mail: novak.cadjjenovic@gov.me
MOROCCO MAROC	M. Driss Nachite UFR "Science de la Mer" Université Abdelmalek Essaadi Fac. Sciences, BP 2094, L'Mhanech II 93030 Tetouan Morocco Tel: +212 0 539 974617 Fax: +212 0 661 069535 E-mail: nachited@yahoo.fr , nachite@menara.ma
SLOVENIA SLOVÉNIE	Mr Robert Kojc Ministry of the Environment and Spatial Planning Dunajska Cesta 48 Ljubljana 1000 Slovenia Tel: + 386 1 4787337, Mobile: +386 41 380700 Fax: + 386 1 4787425 E-mail: Robert.Kojc@gov.si

SPAIN ESPAGNE	Mr Victor Escobar Technical Advisor Directorate General for the Sustainability of the Coast and the Sea Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs Plaza de San Juan de la Cruz s/n 28047 Madrid, Spain Tel: +34 91 5976038 Fax: + 34 91 5976902 E-mail: vaescobar@mma.es
SYRIAN ARAB REPUBLIC RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	Mr Khaldoon Mourad Environmental Engineer Ministry of State for Environmental Affairs P.O. Box 3773 Damascus Syrian Arab Republic Tel: + 963 11 2141509, Mobile: +963 955 436841 Fax: + 963 11 2140761 E-mail: khaldoonmourad@yahoo.com
TUNISIA TUNISIE	Mme Afifa Sfayhi Directrice à l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral 2, rue Mohamed Ridha Tunis 1002 Tunisie Tel : + 216 71 845 135 Direct Tel : + 216 71 840 177 SD Fax : + 216 71 848 660 E-mail : afifa.sfayhi@apal.nat.tn Mr Mustapha Laroui Chef de Service à la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la vie Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1080 Tunis – Tunisie Tel : + 216 70 728 644 Fax: +216 70 728655 E-mail: dgeqv@mineat.gov.tn

TURKEY
TURQUIE

Mr Baran Gormez

Expert
Foreign Affairs and EU Department
Ministry of Environment and Forestry
Sogutozu Caddesi No. 14/E
Bestepe/Ankara 06560
Turkey

Tel: +90 312 2075384

Fax: +90 312 2075454

Mobile : 90 532 5789583

E-mail: barangormez@gmail.com, bgormez@cob.gov.tr

Mr Adem Agir

Engineer
General Directorate of Nature Protection and National Parks
Ministry of Environment and Forestry
Sogutozu Caddesi No. 14/E
Bestepe/Ankara
Turkey

Tel: +90 312 2075896

Fax: +90 312 207 5959

E-mail: agiradem@yahoo.com

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME/COORDINATING UNIT
FOR THE MEDITERRANEAN ACTION
PLAN (UNEP/MAP)**

Ms Maria Luisa Silva Mejias
Officer-in-Charge/Deputy Coordinator
Tel: +30-210-7273126
E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili
MED POL Coordinator
Tel.: +30. 210. 7273106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Ms Tatjana Hema
Programme Officer
Tel: +30-210-7273115
E-mail: thema@unepmap.gr

Mr Michael Angelidis
Programme Officer
Tel: +30-210-7273132
E-mail: angelidis@unepmap.gr

Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 35 Athens
Greece
Tel switchboard: 30-210-7273100
Fax: 30-210-7253196-7
<http://www.unepmap.gr>

Ms Tundi Spring Agardy
26 Van Nuys Rd
Colrain MA 01340 USA
Tel: 240.505.9105
E-mail : tundiagardy@earthlink.net

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)	Ms Lilia Khodjet El Khil Programme Officer, Marine Environment Protection 'Maritime House' Lascaris Wharf Valletta VLT 1921 Malta Tel: +356 21 337296-8 Fax: +356 21 339951 E-mail: lilia.khodjet@rempec.org
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)	Mr Didier Sauzade Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel.: +33 4 92387130 Fax: +33 4 92387131 E-mail: dsauzade@planbleu.org
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)	Mr. Marko Prem Director a.i. Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: marko.prem@ppa.t-com.hr
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)	Mr Abderrahmen Gannoun Director E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org Mr Daniel Cebrian Programme Officer E-mail: daniel.cebrian@rac-spa.org Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel: +216 71 206649, 216 71 206 851, 216 71 206485 Fax: +216 71 206490 Mr Sami Ben Haj Consultant Tel /fax: +216 72425627, Mobile : +216 23 419607 E-mail: benhaj.sami@planet.tn

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)	Ms Virginia Alzina Director C/Dr. Roux, 80 08017 Barcelona, Spain Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org
INFO/RAC	Mr Claudio Maricchiolo Expert Head, INFO/RAC Coordinator V. Vitaliano Brancati 48 Rome 00144 Tel: +39 0650072197 E-mail: claudio.maricchiolo@isprambiente.it

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES
AND OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET AUTRES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

<p>INTERNATIONAL UNION FOR THE CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES (IUCN - THE WORLD CONSERVATION UNION) UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)</p>	<p>Mr. Alain Jeudy de Grissac Marine Conservation Programme Manager UICN-Centro de Cooperación del Mediterráneo C/Marie Curie nº 22 29590 Campanillas Málaga Spain</p> <p>Tel. +34 952 028430 ext. 304 Mob: +34 693813972 Fax +34 952 028145 Email: Alain.jeudy@iucn.org Website: www.iuch.org/mediterranean</p>
<p>EUROPEAN COMMISSION JOINT RESEARCH CENTRE</p>	<p>Ms Henna Piha Rural, Water and Ecosystem Resources Unit Institute for Environment and Sustainability (IES) JRC – European Commission Via E. Fermi 2749 I-21027 Ispra (VA) Italy</p> <p>Tel : +39 0332 786247, Mobile +39 34 585 42819 Fax : +39 0332 786351 E-mail: "Henna Piha" <henna.piha@jrc.ec.europa.eu></p>

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

MEDASSET	Mr Konstantinos Grimanis Director 1c Lykavitou Str 106 72 Athens Greece Tel: 30-210-3640389, Mobile: +30 6936 751010 Fax: 30-210-36 13 572 Email: medasset@medasset.org
MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)	Ms. Thomie Vlachogianni Programme Officer MIO-ECSDE 12 Kyrristou Street 10556 Athens Greece Tel: +30 210 3247490, Mob: +306976776132 E-mail: vlachogianni@mio-ecsde.org
WWF	Mr Paolo Lombardi WWF Meditarrean Programme Office Director Tel : +39 06 855 97381 Mobile ; +39 335 5954838 E-mail: Plombardi@wwfmedpo.org Ms Marina Gomei WWF Mediterranean Programme Office MPA Officer E-mail: Mgomei@wwfmedpo.org Via Po 25/c 00198 Rome Italy Tel: 39-068530 5147, 39 06 844971 Fax: 39-06 84 13 866

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1^{ère} JOURNÉE: JEUDI 8 AVRIL 2010

- | | |
|-------------|--|
| 9h – 9h30 | 1. Accueil et inscription des participants |
| 9h30 – 9h50 | 2. Ouverture de la réunion |
| 9h50 – 10h | 3. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour |
| 10h – 18h | 4. Évaluation de l'état écologique de la Méditerranée <ul style="list-style-type: none">a) <i>Progrès accomplis dans l'exécution de la feuille de route adoptée par la Décision IG 17/6 des Parties contractantes sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique</i>b) <i>Bilan</i>c) <i>Valeur économique des bénéfices soutenables provenant des écosystèmes marins méditerranéens</i>d) <i>Débat collectif avec modérateur sur l'analyse et l'utilisation des évaluations pour la poursuite de l'exécution de la feuille de route</i> |

2^{ème} JOURNÉE: VENDREDI 9 AVRIL 2010

- | | |
|-------------|---|
| 9h – 16h | 4. Évaluation de l'état écologique de la Méditerranée (suite) <ul style="list-style-type: none">e) <i>Récapitulation par le Secrétariat de la 1^{ère} journée, avec les éventuelles recommandations qui s'en dégagent</i>f) <i>Présentations par le MED POL et le CAR/ASP des principes à la base des évaluations en cours concernant les polluants et la biodiversité dans les quatre régions</i>g) <i>Analyse approfondie de chaque région et relevé des lacunes dans les données, avec information en retour des participants</i> |
| 16h – 17h | 5. Prochaines étapes: Finalisation de l'évaluation du processus d'évaluation et au-delà; questions diverses |
| 17h – 18h30 | 6. Adoption des recommandations |
| 18h30 | 7. Clôture de la réunion |

Note:

Pauses café: 10h30-10h50 et 16h30-16h50

Pauses déjeuner: 13h-14h30

ANNEXE III
CONCLUSIONS

Les participants à la Première réunion d'experts techniques sur l'application de l'approche écosystémique, tenue les 8 et 9 avril 2010 dans les locaux de l'ISPRA, à Rome (Italie), après avoir examiné tous les points à l'ordre du jour, se sont accordés sur un certain nombre d'actions à conduire en vue de mener à bonne fin l'étape 3 de la feuille de route de l'APEC¹ arrêtée à Almeria, en janvier 2008, par la 15^e Réunion des Parties contractantes, et d'entamer la mise en œuvre de l'étape 4, comme suit :

Processus d'évaluation (avril-juillet 2010)

1. Afin de finaliser l'évaluation d'ici juillet 2010,
 - a) Le MED POL et le CAR/ASP
 - exploiteront immédiatement toutes les sources d'information disponibles et adéquates existant aux niveaux national et régional,
 - prendront contact, uniquement lorsque c'est indispensable aux fins de l'évaluation, avec les pays concernés d'ici le 20 avril 2010 au plus tard, par l'intermédiaire de leurs points focaux et en coopération avec l'Unité de coordination,
 - diffuseront une liste complète des données requises ainsi que les rapports finaux élaborés par les consultants régionaux et nationaux,
 - adresseront copie de toute correspondance à ce sujet aux représentants des divers pays ayant pris part à la présente réunion.
 - b) Les pays concernés devraient être invités à fournir les données ou indiquer les sources d'information appropriées pour la fin d'avril 2010.
2. La réunion a demandé aux composantes du PAM de fournir toutes les informations disponibles concernant leurs domaines de compétence respectifs, conformément à la table des matières de l'évaluation, en particulier les informations relatives aux pressions et les informations tirées du projet sur les ASPIM en haute mer actuellement mis en œuvre par le CAR/ASP.

¹ La feuille de route de l'APEC adoptée par la décision IG 17/6 de la 15^e Réunion des Parties contractantes (2008) comprend les 7 étapes suivantes :

Étape 1. Définition d'une vision écologique (déjà convenue par les Parties contractantes en 2008)

Étape 2. Fixation de buts stratégiques méditerranéens communs (déjà convenus par les Parties contractantes en 2008)

Étape 3. Identification des propriétés importantes de l'écosystème et évaluation de l'état de l'environnement et des pressions exercées sur celui-ci

Étape 4. Élaboration d'un ensemble d'objectifs écologiques correspondant à la vision et aux buts stratégiques

Étape 5. Établissement des objectifs opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles

Étape 6. Révision des programmes de surveillance continue existants pour l'évaluation en cours et actualisation régulière des buts

Étape 7. Élaboration et examen de plans d'action et de programmes pertinents

3. La première évaluation initiale reposera sur la table des matières approuvée pour le document d'évaluation de synthèse ; elle s'attachera à déterminer les traits communs aux quatre sous-régions et en particulier les interactions entre état environnemental, pressions et impacts. Compte tenu des différences de nature et de situation écologiques des quatre sous-régions, les évaluations relatives à chacune d'elles seront présentées séparément. De plus, l'évaluation devrait envisager de fournir des informations sur les tendances chaque fois qu'elles sont disponibles à l'échelle régionale, y compris les informations découlant des évaluations d'impact. À ce titre, le document d'évaluation du mois de juillet offrira une photographie de la situation environnementale actuelle de la Méditerranée, et apportera des renseignements additionnels sur les tendances lorsqu'ils existent.
4. L'analyse des services écosystémiques devrait, par-delà l'économie, faire intervenir les facteurs sociaux et comprendre des éléments liés au coût de la dégradation de l'environnement, en s'appuyant sur les résultats des analyses en cours et en tenant compte des travaux menés par d'autres organisations dans ce domaine.
5. La réunion a chargé le Secrétariat du PAM de s'employer, dans la mesure du possible, à obtenir d'organisations régionales des informations aux fins de l'évaluation.
6. Le rapport d'évaluation comprendra de premières visualisations par SIG des grandes caractéristiques des écosystèmes méditerranéens, des classes majeures de menaces, dans la mesure du possible des principaux impacts ainsi que des valeurs écosystémiques pour les quatre sous-régions.
7. L'Unité de coordination organisera en juillet 2010 une deuxième réunion d'experts techniques afin qu'elle établisse le plan de travail des activités et prenne les dispositions voulues pour l'application de la décision IG.17/6 relative à l'APEC jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes, en novembre 2011. Devraient également figurer à l'ordre du jour de cette deuxième réunion les points suivants :
 - a) Examen du rapport d'évaluation concernant les quatre sous-régions et les traits communs à toute la Méditerranée, ainsi que des visualisations par SIG des grandes caractéristiques,
 - b) Établissement d'un calendrier pour la mise en œuvre des étapes 4 à 7 de la feuille de route, destiné à être soumis à la réunion des experts désignés par les gouvernements (EDG) du printemps 2011,
 - c) Facilitation, sur la base des résultats du rapport d'évaluation, d'un échange de vues sur :
 - *les méthodologies applicables à la définition des objectifs écologiques,*
 - *les moyens de promouvoir les programmes de surveillance,*
 - *l'évaluation de l'efficacité.*

Étapes ultérieures à l'évaluation initiale (juillet 2010 – novembre 2011)

1. Le PAM continuera de s'attacher à amender en tant que de besoin et à achever le rapport d'évaluation sur la base des informations en retour issues de la réunion du mois de juillet ainsi que d'autres sources – informations communiquées à d'autres organismes régionaux, aux secrétariats d'autres conventions internationales, à l'UE, à l'AEE, etc.

2. Les participants à la réunion se sont accordés à considérer qu'il conviendrait d'utiliser les SIG pour donner la priorité à des zones-clés et à des menaces-clés ainsi qu'à des aires dont les services écosystémiques ont une valeur particulièrement élevée, afin de jeter les bases de la détermination des objectifs écologiques.
3. Les participants à la réunion sont également convenus que les objectifs écologiques devraient être formulés à l'aide d'une méthodologie définie d'un commun accord.
4. L'Unité de coordination organisera également, en mars-avril 2011, une réunion d'experts désignés par les gouvernements (EDG) appelée à étudier et à transmettre à la réunion des points focaux du MAP qui aura lieu en septembre 2011 et à celle des Parties contractantes prévue pour novembre 2011 des projets de décision relatifs :
 - à la version finale de l'évaluation,
 - au calendrier de mise en œuvre de la feuille de route de l'APEC,
 - aux objectifs écologiques concernant la Méditerranée, y compris les indicateurs proposés.
5. À la suite des résultats de la réunion du mois de juillet, l'Unité de coordination envisagera d'organiser, selon les disponibilités financières, une ou plusieurs autres réunions –une au moins à l'automne 2010 – afin de procéder à des consultations avec les pays et de progresser dans l'application de l'APEC à la Méditerranée sur la base d'une vision, d'objectifs et d'une approche programmatique pleinement partagés.
6. De plus, la réunion a demandé au Secrétariat d'élaborer une politique du PAM concernant la communication d'informations et de mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'APEC.